

sur le projet éolien de Vy le Ferroux et de Noidans le Ferroux



numéro 1 • mars 2018

Édito

LES COMMUNES de Vy le Ferroux et de Noidans le Ferroux réfléchissent depuis longtemps aux moyens de contribuer à la transition énergétique. Considérant l'existence d'un site éolien potentiel sur nos deux communes, nous avons décidé de mener une consultation pour choisir un opérateur privé capable de mener à bien des études de faisabilité. Ces dernières sont aujourd'hui engagées.

L'accueil sur notre commune d'une installation de production d'électricité grâce à une énergie renouvelable, le vent, constitue à nos yeux un moyen concret de contribuer à la lutte contre le changement climatique dont les conséquences, au fil de l'actualité, sont de plus en plus dramatiques. Nous portons à ce titre une responsabilité collective vis-à-vis des générations futures et nous devons agir en faveur de la transition énergétique quand nous le pouvons.

Les conséquences financières d'un tel projet ont bien sûr été considérées dans le contexte économique que nous connaissons, avec la baisse des dotations de l'Etat et la disparition annoncée de la taxe d'habitation. Les retombées économiques de l'éolien proviennent classiquement de la fiscalité et de la location des terrains, qui sont ici en grande partie communaux.

Pour autant, un projet éolien n'est pas neutre sur son environnement et il suscite toujours des interrogations auxquelles il est indispensable de répondre. C'est la raison pour laquelle les élus de nos communes souhaitent informer régulièrement la population et entreprendre une démarche de concertation au cours de laquelle plusieurs sujets en lien avec le développement et le financement du projet seront débattus. Nous avons pleinement conscience qu'en raison de leurs dimensions, les communes d'accueil ne sont pas les seules concernées par ces installations et l'information sera diffusée par conséquent au-delà des

limites de Vy le Ferroux et de Noidans le Ferroux. Les études sont menées par la société VSB Energies Nouvelles, une entreprise disposant d'une grande expérience, que nous avons sélectionnée à l'issue d'une consultation.

Informés à l'occasion d'un colloque organisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Bourgogne Franche Comté des possibilités d'implication territoriale dans les projets d'énergie renouvelable, les élus de Vy le Ferroux et de Noidans le Ferroux ont décidé d'engager des discussions avec VSB Energies Nouvelles sur les modalités de financement du projet. Nous avons été accompagnés dans ces démarches par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée missionnée par l'ADEME. Plusieurs principes partenariaux ont été adoptés, parmi lesquels la possibilité pour nos collectivités d'être présentes à la gouvernance de la société de développement du parc éolien et de contribuer à son financement (voir p.4).

La dimension participative que nous avons souhaité donner au projet lui confère un caractère innovant dans la région. Nous sommes fiers que nos communes puissent ainsi s'engager dans la transition énergétique en se donnant les moyens de poursuivre une politique volontariste dans ce domaine.

Ce premier bulletin dédié au projet éolien vous permettra de mieux appréhender son état d'avancement et les enjeux qu'il sous-tend. Pour autant, tous les sujets ne peuvent pas être abordés. Pour permettre de répondre aux questions de la population, des permanences d'information sont d'ores et déjà programmées (voir p. 4).

Restant à votre écoute,
Jean-Louis Bordet, maire de Noidans le Ferroux
Laurent Delain, maire de Vy le Ferroux

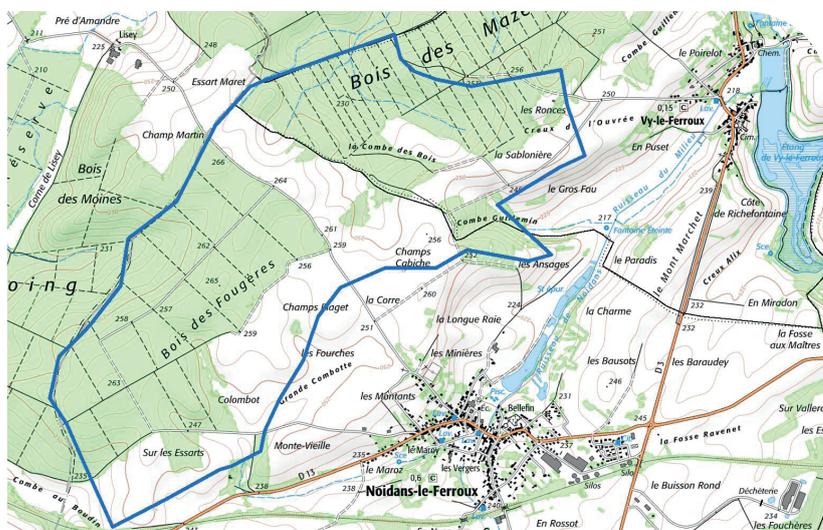
Situation du projet

état d'avancement

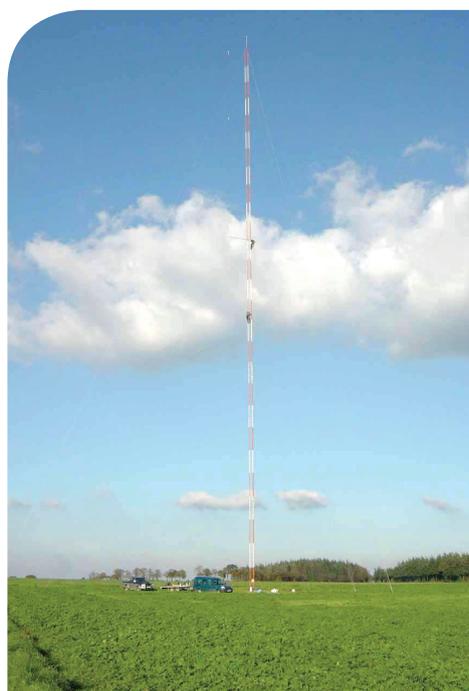
Le site d'implantation envisagé s'étend de part et d'autre de la limite communale entre Vy le Ferroux et Noidans le Ferroux, au niveau du bois des fougères et du bois des Mazes. D'une surface d'environ 430 hectares, il pourrait potentiellement accueillir au moins 5 éoliennes. C'est à l'issue du processus d'études et de la démarche de concertation que le scénario final d'aménagement et le nombre d'éoliennes seront arrêtés.

Ce secteur ne présente pas a priori de contraintes techniques ou environnementales rédhibitoires à l'installation d'éoliennes. Les premières habitations se trouvent à plus de 650 mètres de son périmètre.

Le processus d'études prévoit notamment de réaliser une étude d'impact réglementaire. L'étude faune – flore est engagée depuis avril 2017. Nous disposerons donc bientôt d'un suivi des oiseaux sur un cycle biologique complet.



source: VSB-Energies Nouvelles



Les prochaines étapes

L'installation du mât de mesures anémométriques

Une bonne connaissance de la vitesse et de la direction du vent sur le site d'implantation est indispensable pour positionner au mieux les éoliennes et pour préciser l'économie du projet. Un mât de mesures anémométriques (photo ci-contre) va pour cette raison être installé sur le site à la fin du mois de mars – début avril.

D'une hauteur de 86 mètres, il sera équipé de 4 anémomètres et de 2 girouettes. Les enregistrements seront effectués en continu pendant au moins 12 mois. C'est la corrélation de ces données avec celles enregistrées sur un temps long par une station météo proche qui permettra de disposer d'une prédiction long terme des conditions de vent. Ce sont aussi ces mesures qui permettront de déterminer la puissance optimale des éoliennes.

Ce mât sera également équipé d'un détecteur sonore très sensible qui permettra d'enregistrer les ultrasons émis par les chauves-souris. Ces enregistrements seront menés jusqu'en octobre 2018. Le bureau d'études mandaté pour l'étude faune/flore pourra alors formuler d'éventuelles recommandations pour éviter d'impacter ces petits mammifères volants.

La poursuite de l'étude d'impact environnemental

L'analyse de l'état initial, première phase de l'étude d'impact environnemental va se poursuivre jusqu'à l'automne. Nous disposerons alors d'une cartographie précise des différentes sensibilités du site.

En raison de la taille des éoliennes (le mât mesure entre 80 et 140 mètres de hauteur et les pales jusqu'à 65 mètres de long), elles impliquent une évolution visuelle de l'espace dans lequel elles sont installées. La réalisation d'études paysagères permettra de déterminer les meilleures conditions possibles d'implantation.

Autre aspect des projets souvent évoqué, les éoliennes émettent un bruit lié au glissement de l'air sur leurs pales. Si ce bruit diminue avec la distance, la réglementation en vigueur doit être rigoureusement respectée. Les mesures acoustiques qui seront réalisées permettront d'éviter d'éventuelles nuisances sonores au niveau des habitations (déplacement ou bridage des machines).

Les impacts de différents scénarios d'implantation seront évalués et le scénario d'implantation qui sera finalement retenu devra permettre d'éviter et de réduire les impacts constatés.

Et ensuite ?

Au terme de la phase d'étude, un dossier de demande d'autorisation environnementale sera transmis à la Préfecture et instruit par les services de l'Etat. Pendant l'instruction administrative, une enquête publique sera organisée et c'est le Préfet du département qui délivrera – ou pas – les autorisations administratives. A ce stade, une étude de préparation du chantier sera réalisée. Elle précèdera la construction du parc éolien qui au mieux pourrait débuter à l'automne 2020.



L'information et la concertation

Les communes de Vy le Ferroux et de Noidans le Ferroux et VSB Energies Nouvelles vont mener une série d'actions d'information et de concertation jusqu'au terme de l'instruction par les services de l'Etat. Des permanences d'information et la publication de nouveaux bulletins permettront de tenir la population informée et en particulier les riverains du site d'implantation. Un comité local de suivi regroupant les élus et les représentants d'associations locales (chasseurs, randonneurs, riverains...) va être constitué. En fonction des sujets débattus (scénarios d'aménagement, mesures de compensation et d'accompagnement, modalités de participation financière territoriale...), les experts concernés (paysagiste, acousticien, environnementaliste) seront invités à présenter leurs travaux. L'objectif est de donner aux acteurs du territoire intéressés la possibilité de participer à la réflexion sur les conditions de mise en œuvre de ce projet.

Les retombées économiques pour le territoire

La location du foncier

La plupart des terrains susceptibles d'accueillir les éoliennes appartiennent aux communes. Des promesses de bail ont été signées. Elles prévoient le versement d'un loyer annuel pendant toute la durée de vie du parc éolien (20-25 ans).

La fiscalité

Le système fiscal actuel¹ prévoit le versement d'environ 10000 euro par an et par MW répartis entre les communes d'accueil du projet, la communauté de communes, le département et la région.

Des mesures d'accompagnement

Ces mesures ont pour objectif d'améliorer l'insertion territoriale des projets, de renforcer leur sens, leur compréhension. Il peut s'agir par exemple de financer un sentier d'interprétation ou une action de maîtrise de l'énergie dans un bâtiment public. Ces mesures seront définies collectivement au cours de la démarche de concertation.

1. taxe foncière, cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

Le cofinancement public et citoyen du projet

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en août 2015 ouvre de nouvelles perspectives d'implication des collectivités locales dans les projets d'énergie renouvelable. Nos communes prévoient ainsi d'acquérir 49,9% des actions de la société de développement, une société au capital de 5000 euros. C'est cette société qui détiendra, si le projet aboutit, les droits à construire (autorisation préfectorale, baux). Notre partenaire privé s'est engagé à prendre à sa charge l'ensemble des coûts de développement et le risque pris par nos communes est nul. Si le projet aboutit, nos communes cèderont une partie des droits qu'elles détiendront, préférentiellement à des investisseurs régionaux (collectivités locales, SEM, syndicats d'énergie, citoyens). Cette cession devra permettre à nos communes de rester au capital de la société d'exploitation du parc éolien et de rembourser



une partie des frais de développement à VSB Energies Nouvelles. Finalement, notre positionnement initial au capital de la société de développement pourrait permettre aux investisseurs publics et citoyens de détenir près de la moitié du parc éolien.

Notre objectif est bien de maintenir sur le territoire régional une part significative des dividendes générés par l'exploitation de l'énergie du vent.

Repères

Une source d'énergie incontournable

Toutes les études le montrent, l'éolien contribuera fortement dans les années à venir à la production d'électricité d'origine renouvelable. Il s'agit d'une filière incontournable pour permettre à la France d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière de transition énergétique. En 2017, les éoliennes ont produit 4,5 % de l'électricité consommée en France. Le réseau de transport de l'électricité (RTE) estime qu'au cours de cette même année, la progression du parc éolien (et des autres énergies renouvelables) ont permis de compenser la fermeture de 4 centrales de production au fioul².

Comment fonctionnent les éoliennes et que produisent-elles ?

Les éoliennes sont composées de trois éléments principaux : un mât, une nacelle et 3 pales. Le glissement du vent sur les pales engendre leur rotation. Elles entraînent à l'intérieur de la nacelle, située en haut du mât, un axe lent dont le mouvement est accéléré par un multiplicateur, une sorte de boîte de vitesse. À sa sortie, un axe rapide fait fonctionner une génératrice qui produit l'électricité. Elle est acheminée au pied de l'éolienne, élevée en tension (20 000 volts) grâce à un transformateur et conduite par des câbles souterrains jusqu'au réseau électrique. Les machines actuelles ont des puissances comprises entre 2,4 et 4,2 mégawatts (MW).

Une éolienne de 3 MW (3000 kilowatts) sur un site moyennement venté³ produira autour de 6 millions de kWh par an. Cela représente la consommation électrique annuelle d'environ 2220 foyers qui consommeraient chacun 2700 kWh par an (électroménager, éclairage)⁴. La production d'électricité avec l'énergie du vent n'émet aucun polluant et une éolienne est recyclable en grande partie.

Agenda

Vendredi 30 mars 2018 18h à 22h

Permanence d'information
à la **mairie de Vy le Ferroux**.

Mardi 3 avril 2018 18h à 22h

Permanence d'information
à la **mairie de Noidans le Ferroux**.

*Ces permanences sont ouvertes à tous,
quel que soit votre lieu de résidence.*

2. Source : RTE, <http://bilan-electrique-2017.rte-france.com/production/le-parc-de-production-national/>

3. Avec par exemple un productible de 2000h

4. Source : ADEME - CEREN - REMODECE 2008

Directeurs de publication : Jean-Louis BORDET et Laurent DELAIN

Direction de rédaction : André ROUSSEY et Serge NANTILLET

Suivi de publication : Agence de Conseil Confluences Maquette : Keppyrroux

Crédits photos : ADEME, CLER, EPV, VSB Energies Nouvelles